

Décision modificative n°1

Rapporteur : Monsieur le Président

- ↳ Suite au vote du budget primitif 2001, le 1^{er} mars 2001, en l'absence de notification des bases fiscales et du produit de Dotation Globale de Fonctionnement,
- ↳ Suite à la présentation du compte administratif 2000 et à la détermination des résultats de fonctionnement et d'investissement,
- ↳ Suite à la délibération du 8 juin 2001 relative à l'achat et l'aménagement de locaux au 6^{ième} étage de la City,

Il est proposé d'ouvrir et de modifier les crédits budgétaires 2001 en conséquence.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES REELLES					
Compte	Libellé	Objet	Montant BP 2001	Montant DM N°1	TOTAL CREDITS
SANS OBJET					
RECETTES REELLES					
Compte	Libellé	Objet	Montant BP 2001	Montant DM N°1	TOTAL CREDITS
7311.01	Contributions directes	produit TPU	273 000 000.00	-57 997 886.00	215 002 114.00
74833.01	Etat/compensation TP		3 675 000.00	63 318 593.00	66 993 593.00
	<i>Sous total fiscalité</i>		<i>276 675 000.00</i>	<i>5 320 707.00</i>	<i>281 995 707.00</i>
74124.01	Dotation Globale de fonctionnement	DGF	38 000 000.00	8 670 889.00	46 670 889.00
	TOTAL RECETTES REELLES			13 991 596.00	
SOLDE OPERATIONS REELLES					
	Excédent de fonctionnement DM n°1			13 991 596.00	

OPERATIONS D'ORDRE DEPENSES					
023.01	Virement de section à section	Autofinancement		13 991 596.00	

INVESTISSEMENT					
DEPENSES REELLES					
Compte	Libellé	Objet	Montant BP 2001	Montant DM N°1	TOTAL CREDITS
2141.020	Bâtiments publics + frais	achat de locaux	0.00	6 500 000.00	6 500 000.00
2145.020	Installations générales + honoraires architectes	travaux d'aménagement	239 900.96	1 358 000.00	1 597 900.96
2183.020	Matériel de bureau	informatique nouveaux locaux	59 750.00	58 000.00	117 750.00
2184.020	Mobilier	mobilier nouveaux locaux	50 000.00	264 000.00	314 000.00
	TOTAL DEPENSES REELLES			8 180 000.00	
RECETTES REELLES					
Compte	Libellé	Objet	Montant BP 2001	Montant DM N°1	TOTAL CREDITS
SANS OBJET HORS EMPRUNT					
	TOTAL RECETTES REELLES			0.00	
SOLDE OPERATIONS REELLES					
	BESOIN DE FINANCEMENT			8 180 000.00	

OPERATIONS D'ORDRE DEPENSES					
001.01	Solde d'exécution	résultat 2000	1 474 402.18	-311 140.30	1 163 261.88
OPERATIONS D'ORDRE RECETTES					
1068.01	Excédent de fonctionnement	résultat 2000	4 190 921.75	136 521.09	4 327 442.84
	<i>Sous total résultat 2000</i>		<i>2 716 519.57</i>	<i>447 661.39</i>	<i>3 164 180.96</i>
021.01	Virement de section à section	Autofinancement	2 173 743.83	13 991 596.00	16 165 339.83
SOLDE DES OPERATIONS D'ORDRE					
	Excédent des opérations d'ordre			14 439 257.39	

TOTAL OPERATIONS REELLES ET ORDRE - INVESTISSEMENT				
	TOTAL DEPENSES	A		8 180 000.00
	TOTAL RECETTES	B		14 439 257.39

AJUSTEMENT DU RECOURS A L'EMPRUNT PREVISIONNEL (opérations réelles)					
16412.01	Emprunts en francs	besoin de financement (B-A)	26 483 871.25	-6 259 257.39	20 224 613.86

Les propositions concernent :

☞ **En recettes.**

- ◆ L'actualisation du produit fiscal TPU, de la dotation de l'Etat en compensation des exonérations de taxe professionnelle et la notification du produit de dotation globale de fonctionnement. En effet, le 1^{er} mars 2001, date du vote du budget primitif 2001, les notifications ne nous étaient pas encore parvenues.
- ◆ L'ajustement, au vu du compte administratif 2000, de l'excédent de fonctionnement, affecté en recette d'investissement.

☞ **En dépenses.**

- ◆ Conformément à la délibération du 8 juin 2001, l'inscription de l'achat de nouveaux locaux, sis au 6^{ème} étage de la City, les frais inhérents à cette acquisition et l'aménagement de ceux-ci (cloisons, câblage, mobilier, matériel informatique)
- ◆ L'ajustement, au vu du compte administratif 2000, du déficit d'investissement, constaté en dépense d'investissement.

☞ **Besoin de financement.**

- ◆ La réduction du recours prévisionnel à l'emprunt sur le budget 2001, calculé après prise en compte des recettes et dépenses définies ci-dessus et calcul de la variation de l'autofinancement. (virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement)

Il faut souligner le fait que cette 1^{ère} décision modificative sera certainement complétée par d'autres décisions budgétaires au cours de l'exercice 2001 afin de tenir compte, au fur et à mesure de leur validation par le conseil communautaire, de nouvelles recettes et dépenses (notamment celles liées au transfert des zones d'activités à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.)

Le Conseil de Communauté se prononce favorablement à la majorité de 108 voix pour et 4 abstentions sur cette proposition de décision modificative n°1.

Pour extrait conforme,

Le Président